



ESPACE PARA-BD

du jeudi 28 au dimanche 31 janvier 2021

Mercredi 27 janvier - Journée professionnelle (Conférences, ouverture du Marché des Droits, visite d'expositions, soirée d'inauguration...)

À retourner avant le 15 septembre 2020

Merci de joindre la liste des sociétés représentées sur votre stand accompagnée du contact et des coordonnées de chacune d'entre elles.

■ ACTIVITÉ :	<input type="checkbox"/> EDITEUR PARA-BD	<input type="checkbox"/> FABRICANT D'OBJETS DÉRIVÉS	<input type="checkbox"/> REVENDEUR PARA-BD
	<input type="checkbox"/> DIFFUSEUR	<input type="checkbox"/> LIBRAIRE D'ANCIEN	<input type="checkbox"/> GALERIE
	<input type="checkbox"/> AUTRE (précisez) : _____		
■ PRODUCTION :	<input type="checkbox"/> Albums	<input type="checkbox"/> Mangas	<input type="checkbox"/> Comics
	<input type="checkbox"/> Magazines / Presse	<input type="checkbox"/> Edition de Luxe	<input type="checkbox"/> Image (affiches, posters, cartes postales)
	<input type="checkbox"/> Sérigraphie	<input type="checkbox"/> Planches originales	<input type="checkbox"/> Objets 3D, figurines
	<input type="checkbox"/> BD ancienne	<input type="checkbox"/> Multimédia (Jeux Vidéo, DVD...)	<input type="checkbox"/> Dessins animés - Films d'Animation
	<input type="checkbox"/> Merchandising (Tee-shirt, textile, Trading cards, Ex-libris...)		
	<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____		

NOM DE LA SOCIÉTÉ : _____			
ENSEIGNE DU STAND : _____			
PDG OU GERANT : _____		TEL.(direct) : _____	EMAIL : _____
AUTRES CONTACTS : _____		TEL.(direct): _____	EMAIL : _____
M. _____	FONCTION _____	TEL.(direct): _____	EMAIL : _____
DOSSIER SUIVI PAR : M. _____		FONCTION : _____	
TEL.(direct) : _____		TEL.(mobile): _____	EMAIL : _____
ADRESSE : _____			
CODE POSTAL : _____	VILLE : _____	PAYS : _____	
TEL (standard) : _____		EMAIL : _____	
SITE INTERNET : _____			
N° de registre du commerce ou siret : _____			
N° de Tva Intracommunautaire : _____			
AUTEUR(E)S EN DÉDICACES : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			

IMPORTANT : Tout nouvel exposant devra accompagner sa demande de participation d'une documentation détaillée des produits présentés (Sélection des ouvrages, catalogue, liste des produits présentés)

JE SOUHAITE RÉSERVER (dans la limite des stands disponibles) :

■ 1 - UN STAND LINÉAIRE «AMÉNAGÉ»

modules équipés de cloisons, moquette, éclairage (1 rail de 3 spots), 2 chaises, 1 prise électrique 220V-10-16A)

Stand

- 4 m²** (2m de façade x 2m de profondeur)
878 € HT x module(s) = € HT
- 6 m²** (3m de façade x 2m de profondeur)
1296 € HT x module(s) = € HT

- UN ESPACE NON-ÉDITEUR (nous consulter)**
345 €/m² x m² = € HT
(Réservé aux sociétés n'ayant pas pour activité principale l'édition BD ou sa diffusion/distribution)

En option :

- Comptoir bas** (1m x 0,80m)
38 € HT x table = € HT
- Angle ouvert** (dans la limite des disponibilités)
308 € HT x angle = € HT
- Chaises** (maximum : 1 chaise par mètre linéaire) :
Nombre total souhaité =

■ 2 - UN STAND CENTRAL «AMÉNAGÉ» (dans la limite des disponibilités)

- «Semi Îlot» 2 angles ouverts (minimum 24 m²)
235 € HT x m² = € HT

- Comptoir bas** (1m x 0,80m)
38 € HT x m² = € HT

■ 3 - AMÉNAGEMENTS EN OPTION :

- Etagères de réserve** (1m de large x 0,35m x 1,80 m H)
98,40 € HT x étagère(s) = € HT
- Etagères de facing** (1m de large x 3 niveaux)
80 € HT x étagère(s) = € HT

- Bandeau personnalisé** (non réutilisable)
(2m x 0,30m) 124 € HT x bandeau(x) = € HT
(3m x 0,30m) 141 € HT x bandeau(x) = € HT
- Rail de 3 spots supplémentaires**
62,60 € HT x rail(s) = € HT

(VOIR CONDITIONS DE RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES AU VERSO)



48^e
FESTIVAL INTERNATIONAL
DE LA BANDE DESSINÉE
ANGOULÊME
28 > 31 JANVIER 2021

NOM DE LA SOCIÉTÉ : _____
ENSEIGNE DU STAND : _____

PARTICIPATION AU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ :	6,95 € / m ² x m ² loués =	€
FRAIS DE DOSSIER HT :	103 € x Editeur(s) présent(s) sur le stand =	€
TOTAL HT :	€
TVA : 20%* :	€
TOTAL GENERAL TTC :	€

* Seuls les exposants français assujettis ou non et les exposants étrangers non assujettis sont soumis à la TVA (n° de TVA obligatoire).

CONDITIONS DE RÉGLEMENT

Attention : L'acceptation définitive sera effective après réception du bon de commande et après règlement total du solde (ou choix du prélèvement) et confirmation écrite du Festival.

PAR VIREMENT / CHÈQUE / CARTE BANCAIRE

- 30% à la commande à réception de la facture d'acompte
 - 30% le 30 octobre 2020
 - 40% le 15 décembre 2020
- PAR VIREMENT (à réception de la facture d'acompte) :**
(Lors du règlement, joindre l' «AVIS DE VIREMENT» ou copie du Transfert et mentionner IMPERATIVEMENT «Règlement sans frais pour le bénéficiaire»)
- PAR CHÈQUE** à l'ordre de **9e Art+**
- PAR CARTE BANCAIRE** : Un lien de paiement vous sera envoyé par le Festival avec la facture d'acompte.

NOUVEAU PAIEMENT ÉCHELONNÉ PAR « MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA » (Single Euro Payments Area)

Valable uniquement pour tous les pays de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Andorre, Saint Marin et le Vatican.

- 25% à la commande à réception de la facture d'acompte
 - 25% le 30 octobre 2020
 - 25% le 30 décembre 2020
 - 25% le 5 février 2021
- PAR MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA :**
Un lien de paiement SEPA en ligne vous sera envoyé par le Festival avec la facture d'acompte.

ASSURANCE : LES EXPOSANTS SONT TENUS DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE COUVRANT LES DOMMAGES, PERTES, VOLS DU MATÉRIEL ENTREPOSÉ SUR LEUR STAND ET DE GARANTIR LEUR RESPONSABILITÉ CIVILE (VOIR ARTICLE IV DES CONDITIONS GÉNÉRALES).

En m'inscrivant, je certifie avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement intérieur et je m'engage à m'y conformer.

Demande à retourner à :

FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINÉE
9^e ART+ Jean-Luc BITTARD

71, rue Hergé - 16000 ANGOULÊME - FRANCE
Tél. 33 (0)5 45 97 86 51

email : jlbittard@bdangouleme.com

Sarl au capital de 10 000 euros - RCS Angoulême 499 371 433

SIRET : 499 371 433 00016 - APE : 748K

TVA Intracommunautaire : FR42499371433

CACHET DE LA SOCIÉTÉ

Le / / 2020

Signature



48^e
FESTIVAL INTERNATIONAL
DE LA BANDE DESSINÉE
ANGOULÊME
28 > 31 JANVIER 2021

CONDITIONS GÉNÉRALES

Aucune marque ou société autre que la société ayant procédé à la réservation n'est autorisée à exposer sans l'accord écrit de l'organisateur du Festival.

I - ORGANISATION

9^e Art+ est l'organisateur officiel du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême.

9^e Art+ dont le siège social est situé au 71 rue Hergé à Angoulême est votre unique interlocuteur concernant tout engagement pouvant être pris au nom de la manifestation.

9^e Art+ décline toute responsabilité concernant les éventuels engagements pris par des tiers au nom de la manifestation. Nous vous invitons à la plus grande vigilance concernant toute demande qui pourrait vous être adressée par courrier, mail, téléphone... au nom du festival provenant de toute personne ou société ayant des coordonnées différentes de celle de 9^e Art+ 71 rue Hergé 16000 Angoulême - France.

L'exposant s'engage formellement à respecter les présentes conditions générales ainsi que le règlement intérieur et le guide de l'exposant (remis après validation de l'inscription), et reconnaît en avoir pris connaissance.

L'exposant accepte sans réserve les prescriptions du dossier communiqué par l'organisateur, qui comprend :

- DEMANDE D'INSCRIPTION
- RÉGLEMENT INTERIEUR

II - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toute personne désirant exposer adresse sa demande, à l'aide des formulaires fournis par l'organisateur à :

9^e ART+ - 71, rue Hergé - 16000 Angoulême - France.

Seules, sont considérées enregistrées, les demandes dûment complétées. L'organisateur se réserve le droit de refuser une demande sans avoir à motiver sa décision.

III - RÉPARTITION DES STANDS

L'organisateur effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants et de la spécificité de chaque espace. L'organisateur ne peut en aucun cas réserver un emplacement, ni garantir celui-ci d'une session sur l'autre. De plus, la participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant aucun droit à un emplacement déterminé et ne lui confère aucune priorité dans l'attribution des emplacements.

Dans le cas où plusieurs exposants souhaiteraient le même emplacement, seul l'organisation du Festival pourra statuer.

L'organisateur a toute liberté et toute latitude pour décider, de manière souveraine et sans avoir à apporter de justification, de l'accueil ou non d'un exposant.

IV - ADMISSION

L'acceptation de la demande de participation est confirmée par une réponse écrite adressée par 9^e Art+ à l'exposant.

Si elle est acceptée et confirmée par l'organisateur, la demande d'inscription constitue le contrat de location et son engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de location du stand et des frais annexes à réception de la facture et dans tous les cas, dans les délais précisés dans les formulaires de réservation.

L'acceptation définitive sera effective après règlement total du solde (ou choix du prélèvement) et confirmation écrite du Festival.

V - ANNULATION DE LA DEMANDE DE RÉSERVATION

Si pour une raison quelconque, l'exposant annule sa participation par lettre recommandée avec accusé de réception, les indemnités de résiliation seront les suivantes :

- résiliation 90 jours avant la manifestation : frais de dossier.
- résiliation moins de 90 jours avant la manifestation : 15 % du montant TTC de la participation.
- résiliation moins de 60 jours avant la manifestation : 40 % du montant TTC de la participation.
- Si l'exposant n'a pas fait part de sa volonté de résilier son inscription 30 jours avant la manifestation et n'a pas occupé son stand à l'ouverture du Festival, il sera redevable du montant total de la participation.

- Lorsqu'un exposant n'occupe pas son stand 24 heures avant l'ouverture de la manifestation, le stand est considéré comme disponible et l'exposant renonce de fait à l'utiliser. Le Festival peut alors disposer du stand sans que l'exposant puisse en demander le remboursement, même partiel.

VI - ANNULATION DE LA MANIFESTATION

Dans le cas où le Festival n'aurait pas lieu, les demandes d'admission seraient annulées et les sommes perçues au titre de la réservation des stands seraient remboursées, à l'exception des frais de dossier.

VII - CLAUSE PÉNALE

Toute facture non-réglée à sa date d'exigibilité, fera l'objet de l'application des intérêts de droit conformément à la loi 92/1442 du 31/12/92.

Si l'organisateur est dans l'obligation de s'adresser à un mandataire (avocat, contentieux) pour obtenir le règlement des sommes dues, il est expressément convenu que le débiteur devra lui verser à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire fixée à 15% du montant de la créance principale.

VIII - ASSURANCES

Les sociétés participantes sont tenues d'assurer le matériel, le mobilier et les marchandises qu'elles exposent, et de souscrire un contrat de responsabilité civile, pour la durée de la manifestation, livraison, installation et démontage compris.

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages ou pertes, ainsi que pour les vols ou disparitions du matériel appartenant aux sociétés. Les exposants s'engagent à abandonner toute faculté de recours contre les organisateurs ou les autres exposants.

IX - GARDIENNAGE

Le gardiennage des sites n'est assuré que pendant les horaires de fermeture des espaces d'expositions.

L'exposant s'engage à être présent sur son stand dès qu'il en a pris possession tous les jours de 9h à 20h, pendant la nocturne jusqu'à la fermeture, et lors du démontage jusqu'à évacuation complète de son matériel et de ses marchandises.

X - COMPÉTENCE TERRITORIALE DE JURIDICTION

Tout exposant inscrit accepte sans réserve ces conditions générales.

En cas de contestation quelconque, les Tribunaux d'ANGOULÊME seront de convention expresse, seuls compétents pour en connaître.

9^e Art+
FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINÉE
71, rue Hergé - 16000 ANGOULÊME - FRANCE - Tél. 33 (0)5 45 97 86 51
email : jlbittard@bdangouleme.com

Sarl au capital de 10 000 euros - 499 371 433 RCS Angoulême - SIRET : 499 371 433 00016 - APE : 748K - TVA Intracommunautaire : FR42499371433

www.bdagouleme.com / www.bdagouleme.com



48^e
FESTIVAL INTERNATIONAL
DE LA BANDE DESSINÉE
ANGOULÊME
28 > 31 JANVIER 2021

STANDS «AMÉNAGÉS»

ESPACES ÉDITEURS - ESPACE PARA-BD

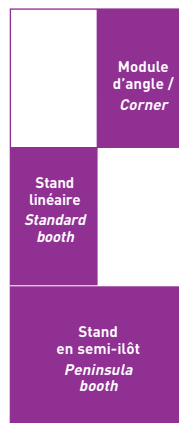
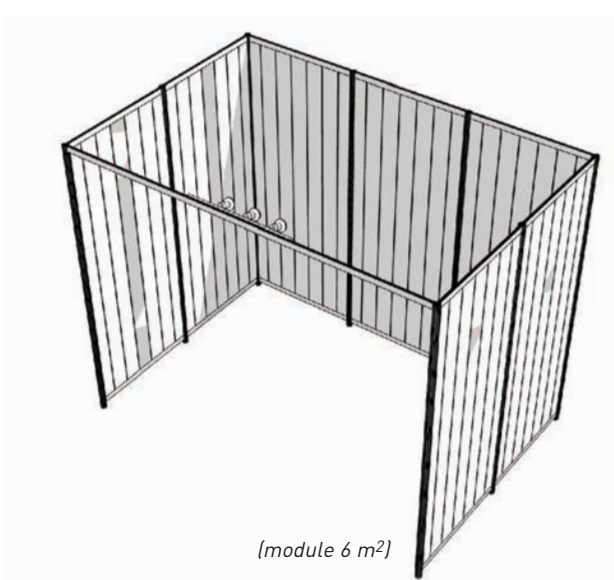
Les stands sont construits en profilés aluminium et panneaux bois ou mélaminés. Plusieurs modules mitoyens peuvent être loués pour ne former qu'un seul stand. Des prestations complémentaires sont proposées en option et font l'objet d'une facturation supplémentaire (meubler, téléphone, électricité...).

ATTENTION : Il est interdit d'agrafer, punaiser, clouer et d'utiliser du scotch double face sur les parois du stand.

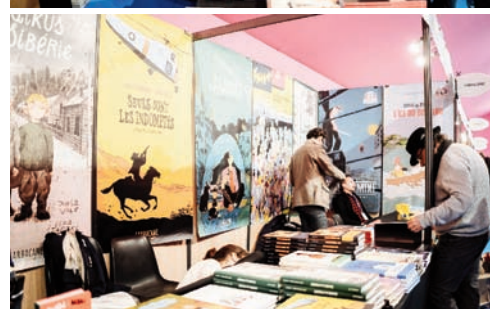
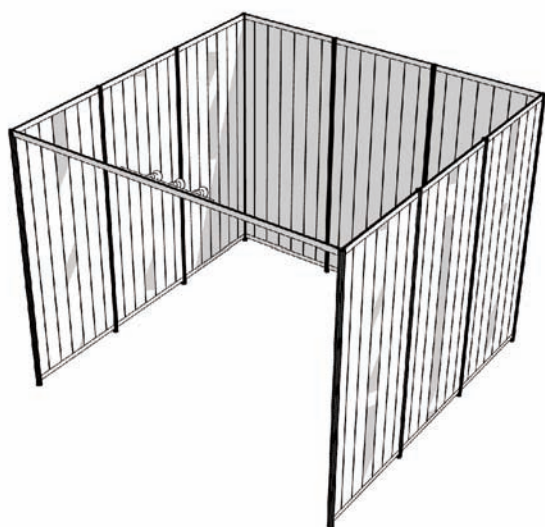
The stands are built with aluminium and wood or melamine-coated panels. Modules can be reserved with common or movable panels so as to form more than one booth. Supplementary services are available as an optional extra and invoiced in addition (furniture, telephone, electricity...).

WARNING : It is forbidden to staple, pin up, nail or stick with double-sided tape on the walls of the booth.

Modules 4 m² (2m x 2m) ou 6 m² (3m x 2m)



Module 9 m² (3m x 3m)



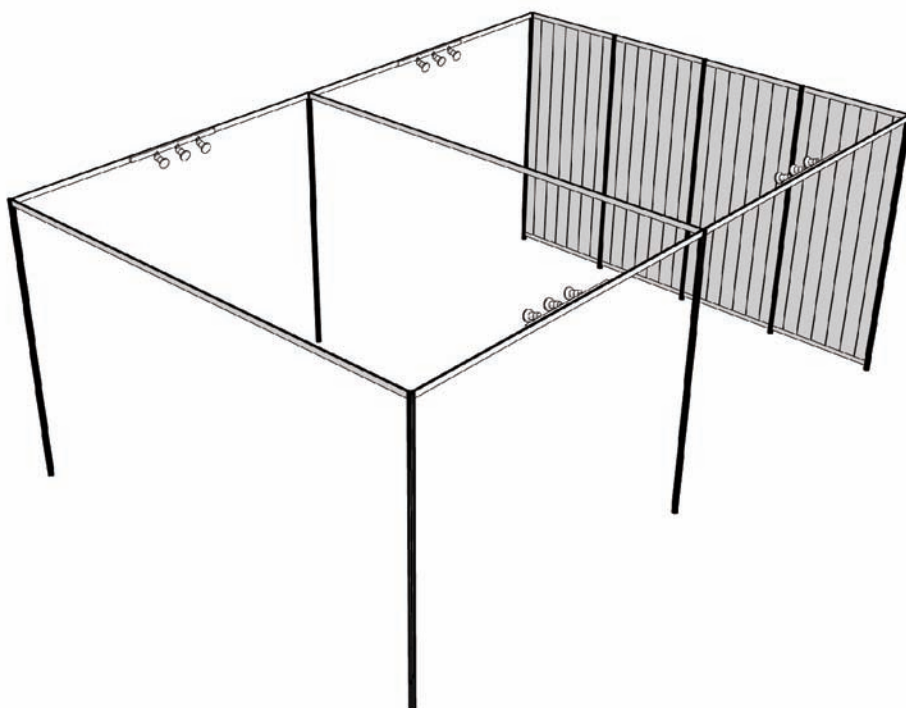


48^e
FESTIVAL INTERNATIONAL
DE LA BANDE DESSINÉE
ANGOULÊME
28 > 31 JANVIER 2021

STANDS «AMÉNAGÉS»

ESPACES ÉDITEURS - ESPACE PARA-BD

Stand en îlot ou semi-îlot



Stand aménagé

Cloisons (3 côtés fermés)
Éclairage individuel (3 spots)
Table pour vente et dédicaces
(uniquement sur commande dans
l'Espace Para-BD)
2 chaises (4m²) - 3 Chaises (6m²)
Moquette
Enseigne drapeau

En option

Étagères
Branchement électrique 220V
(10/16A)
Module d'angle (dans la limite des
stands disponibles)
Stand en îlot ou semi-îlot
Bandeau de façade
Réserve

*A partition and back-piece for the
stand*

Individual lighting

Sales Counter

(available as an optional extra

in the merchandising area only)

2 Chairs (4m²) - 3 Chairs (6m²)

Carpeted floor

Company name plaque at the front

Optional fitting

Shelves

Electrical connection 220V (10/16A)

Corner extension (if available)

Island booth or peninsula booth

